

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ANTOINE-LABELLE
MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Lac-du-Cerf tenue à l'Hôtel de Ville de Lac-du-Cerf, au 19, chemin de l'Église, le **mardi 10 mars 2020, à 19 heures**, ladite assemblée ayant été convoquée selon les dispositions du Code municipal.

Sont présents et forment quorum sous la présidence de la mairesse Danielle Ouimet :

Caroline Huot	Conseillère	poste 1
Pierre Métras	Conseiller	poste 2
Danielle Caron	Conseillère	poste 3
Raymond Brazeau	Conseiller	poste 5
Robert Dolembreux	Conseiller	poste 6

Monsieur Jacques de Foy, conseiller au poste 4, est absent.

Jacinthe Valiquette, directrice générale et secrétaire-trésorière, est aussi présente.

Ouverture de la séance

La mairesse déclare la séance ouverte à 19 h 02.

071-03-2020 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Raymond Brazeau appuyé par le conseiller Robert Dolembreux et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'ordre du jour tel que présenté, à savoir :

**MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF
ORDRE DU JOUR - MARDI 10 MARS 2020 – 19 H**

01. Ouverture de la séance
02. Adoption de l'ordre du jour
03. Adoption du procès-verbal :
 - 03.01 Dépôt des candidatures – poste directeur(trice) général(e) adjoint(e) et agent(e) de développement économique – 5 février 2020
 - 03.02 Séance ordinaire du 11 février 2020
 - 03.03 Dépôt des candidatures pour siéger au comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité de Lac-du-Cerf - 2 mars 2020

04. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 04.01 Registre des comptes à payer au 29 février 2020
- 04.02 Registre des comptes à payer au 10 mars 2020
- 04.03 Registre des salaires du 2 au 29 février 2020
- 04.04 Rapport de la directrice générale et secrétaire-trésorière - Délégation de compétence
- 04.05 Liste des personnes endettées envers la municipalité au 10 mars 2020
- 04.06 Nomination de monsieur Gaétan Fauteux au comité des parcs municipaux et au comité de la voirie pour remplacer monsieur Maurice Marier
- 04.07 Les Promoteurs de bonne heure Lac-du-Cerf – Partenariat pour le dépôt d'une demande d'aide financière au Fonds AgriEsprit
- 04.08 Appui à la députée fédérale de Laurentides-Labelle, madame Marie-Hélène Gaudreau – Demande au gouvernement fédéral de revoir sa position dans les catégories projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence
- 04.09 Les Promoteurs de bonne heure Lac-du-Cerf – Demande d'aide financière aux entreprises
- 04.10 Offre d'emploi – Directeur(trice) général(e) adjoint(e)

05. SÉCURITÉ PUBLIQUE

06. TRANSPORT

- 06.01 Engagement de crédit pour la location d'une niveleuse (13 000\$)
- 06.02 Engagement de crédit pour l'entretien des chemins municipaux (75 000\$)
- 06.03 État des résultats et rapports statistiques - service de transport adapté aux personnes handicapées pour l'année 2019
- 06.04 Établissement du nombre de déplacements, par année, par personne et tarification pour le service de transport adapté aux personnes handicapées pour l'année 2020

07. HYGIÈNE DU MILIEU

- 07.01 Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre – Règlement # 65 décrétant l'acquisition d'une excavatrice neuve
- 07.02 Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre – Délégation de compétence dans le cadre du régime de compensation pour la collecte sélective

08. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

- 08.01 Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles – confirmation par résolution municipale de la conformité du projet de monsieur Mario Léonard, lot 5 563 038
- 08.02 Demande de dérogation mineure DPDRL200008 – Agrandissement du bâtiment principal situé au 50-A, chemin Dutrisac
- 08.03 Dépenses prévues et autorisées – comité consultatif d'urbanisme 25 février 2020

- 08.04 Adoption du règlement numéro 357-2020 constituant le Comité consultatif d'urbanisme et abrogeant le règlement numéro 286-2011
- 08.05 Nomination des membres du comité consultatif d'urbanisme
- 08.06 Adoption de la planification stratégique 2020-2040
- 08.07 Adoption du plan d'action 2020-2023

09. LOISIRS

- 09.01 Association Détente-Santé des 3 villages inc. – Programme Nouveaux horizons pour les aînés
- 09.02 Club de Motos-Neige Anti-Loup – renouvellement de l'entente pour l'entretien du sentier entre le village de Lac-du-Cerf (324) jusqu'à l'intersection de la TQ-53

10. CULTURE

11. LAC ET ENVIRONNEMENT

12. AVIS DE MOTION

- 12.01 Avis de motion et présentation du projet de règlement 358-2020 modifiant le règlement numéro 324-2016 établissant les tarifs à acquitter pour les droits d'accès aux parcs municipaux
- 12.02 Avis de motion et présentation du projet de règlement 359-2020 modifiant le règlement numéro 274-2010 relatif à la construction et à la municipalisation des rues publiques et privées

13. RÈGLEMENTS

13.01

14. VARIA

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

16. LEVÉE DE LA SÉANCE.

ADOPTÉE

072-03-2020

Dépôt des candidatures – poste de directeur(trice) général(e) adjoint(e) et agent(e) de développement économique – 5 février 2020

Il est proposé par la conseillère Danielle Caron appuyé par le conseiller Pierre Métras et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter, tel que rédigé, le procès-verbal du dépôt des candidatures pour le poste de directeur(trice) général(e) adjoint(e) et agent(e) de développement économique en date du 5 février 2020.

ADOPTÉE

073-03-2020 **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 février 2020**

Il est proposé par la conseillère Danielle Caron appuyé par la conseillère Caroline Huot et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 février 2020.

ADOPTÉE

074-03-2020 **Dépôt des candidatures pour siéger au comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité de Lac-du-Cerf – 2 mars 2020**

Il est proposé par le conseiller Raymond Brazeau appuyé par le conseiller Robert Dolembreux et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter, tel que rédigé, le procès-verbal du dépôt des candidatures pour siéger au comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité de Lac-du-Cerf en date du 2 mars 2020.

ADOPTÉE

075-03-2020 **Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 3 mars 2020**

Il est proposé par la conseillère Danielle Caron appuyé par le conseiller Pierre Métras et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance extraordinaire du 3 mars 2020.

ADOPTÉE

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

076-03-2020 **Registre des comptes à payer au 29 février 2020**

Il est proposé par la conseillère Caroline Huot appuyé par le conseiller Robert Dolembreux et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter pour paiement le registre des chèques suivants :

MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF			
REGISTRE DES COMPTES À PAYER			
AU 29 FÉVRIER 2020			
NO CHÈQUE	À	NO. CHÈQUE	TOTAL
P2000054			38 111,00 \$
L2000055			57,23 \$
M2000056	À	M2000058	5 477,33 \$
P2000059			30,00 \$
M2000060			79,69 \$
P2000061	À	P2000067	691,47 \$
M2000068	À	M2000069	891,86 \$
C2000070	À	C2000077	3 453,38 \$
L2000078	À	L2000086	14 757,48 \$
P2000087	À	P2000109	15 906,76 \$
TOTAL			79 546,20 \$

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites sont projetées.

Signé à Lac-du-Cerf, 10 mars 2020

Jacinthe Valiquette, directrice générale et secrétaire-trésorière.

077-03-2020

Registre des comptes à payer au 10 mars 2020

Il est proposé par le conseiller Raymond Brazeau appuyé par le conseiller Pierre Métras et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter pour paiement le registre des chèques suivants :

MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF			
REGISTRE DES COMPTES À PAYER			
AU 10 MARS 2020			
NO CHÈQUE	À	NO. CHÈQUE	TOTAL
M2000110	À	M2000112	3 853,26 \$
P2000113	À	O2000114	57,23 \$
L2000115	À	L2000128	11 722,80 \$
TOTAL			45 347,26 \$

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites sont projetées.

Signé à Lac-du-Cerf, 10 mars 2020

Jacinthe Valiquette, directrice générale et secrétaire-trésorière.

078-03-2020

Registre des salaires pour la période du 2 au 29 février 2020

Il est proposé par le conseiller Pierre Métras appuyé par la conseillère Danielle Caron et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le paiement des registres des chèques salaires pour la période du 2 au 29 février 2020, se totalisant 35 916.47 \$ Chèques numéro : D2000055 à D2000096.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, secrétaire-trésorière/directrice générale de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites sont projetées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 10 mars 2020

Jacinthe Valiquette, directrice générale et secrétaire-trésorière

079-03-2020

Rapport de la directrice générale et secrétaire-trésorière - délégation de compétence

Il est proposé par le conseiller Robert Dolembreux appuyé par la conseillère Danielle Caron et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le rapport des engagements de délégation de compétence de la directrice générale et secrétaire-trésorière :

MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF			
REGISTRE DES BONS DE COMMANDE			
DU 1ER AU 29 FÉVRIER 2020			
NO CHÈQUE	À	NO. CHÈQUE	TOTAL
ENB2000022	À	ENB2000056	7 131,42 \$
TOTAL			7 131,42 \$

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, secrétaire-trésorière/directrice générale certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses ci-dessus décrites.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 10 mars 2020

Jacinthe Valiquette, directrice générale et secrétaire-trésorière

080-03-2020

LISTE DES PERSONNES ENDETTÉES ENVERS LA MUNICIPALITÉ

Il est proposé par le conseiller Pierre Métras appuyé par la conseillère Caroline Huot et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter pour dépôt la liste des personnes endettées envers la municipalité en date du 9 mars 2020 au montant de 15 915,58 \$.

ADOPTÉE

081-03-2020

Nomination de monsieur Gaétan Fauteux au comité des parcs municipaux et au comité de la voirie pour remplacer monsieur Maurice Marier

Il est proposé par le conseiller Robert Dolembreux appuyé par le conseiller Raymond Brazeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer monsieur Gaétan Fauteux au comité des parcs municipaux et au comité de la voirie pour remplacer monsieur Maurice Marier.

ADOPTÉE

Les Promoteurs de bonne heure Lac-du-Cerf – Partenariat pour le dépôt d'une demande d'aide financière au Fonds AgriEsprit

Ce sujet est reporté à une date ultérieure.

Une rencontre se tiendra avec les Promoteurs de bonne heure Lac-du-Cerf, le mercredi 18 mars 2020, à 16 h 45, au 215, rue Principale, Lac-du-Cerf.

082-03-2020

Appui à la députée fédérale de Laurentides-Labelle, madame Marie-Hélène Gaudreau – Demande au gouvernement fédéral de revoir sa position dans les catégories projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence

ATTENDU QUE le gouvernement fédéral a révisé les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence et exclu certains projets municipaux tels que les hôtels de ville, les casernes de pompiers, les garages municipaux et les entrepôts;

ATTENDU QUE l'ensemble de ces travaux était admissible dans la première entente qui s'est terminée le 31 décembre 2018;

ATTENDU QUE cette décision ne reconnaît pas la compétence des gouvernements de proximité que sont les municipalités québécoises à planifier et décider les travaux de construction et d'amélioration des équipements de leur communauté;

ATTENDU QUE les municipalités sont les gouvernements les mieux placés pour prioriser les travaux de leur communauté;

ATTENDU QUE plusieurs projets de municipalités québécoises sont remis en question en raison de la décision du gouvernement fédéral;

ATTENDU QUE plusieurs municipalités du Québec qui ne sont pas dotées d'infrastructures tel un réseau d'aqueduc et d'égout ne pourront utiliser leur enveloppe réservée parce que les projets qu'elles avaient planifiés ne sont plus acceptés;

ATTENDU QU'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de revenir sur sa décision et de réintroduire les bâtiments municipaux dans la liste des projets admissibles;

ATTENDU QU'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral d'ajouter des infrastructures importantes comme les ouvrages de rétention dans cette même liste;

ATTENDU QU'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de rendre admissibles les dépenses liées aux travaux « en régie », c'est-à-dire le coût des employés municipaux assignés à un projet;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec est intervenu à plusieurs reprises pour demander au gouvernement fédéral de revoir sa position;

ATTENDU QUE la députée fédérale de Laurentides–Labelle, madame Marie-Hélène Gaudreau, met de la pression sur la ministre de l'Infrastructure, Mme Catherine McKenna, afin de revoir les critères d'admissibilité des projets.

ATTENDU QUE la députée fédérale de Laurentides–Labelle, madame Marie-Hélène Gaudreau, recueille des témoignages et des résolutions de municipalités touchées par le problème causé par le gouvernement fédéral;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Raymond Brazeau appuyé par le conseiller Pierre Métras et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- D'appuyer la députée fédérale de Laurentides–Labelle, madame Marie-Hélène Gaudreau, dans ses démarches auprès du gouvernement fédéral pour lui demander de revoir sa position dans les catégories projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence afin d'inclure les bâtiments municipaux, les ouvrages de rétention et de rendre également admissibles le coût des employés municipaux assignés à un projet.
- De transmettre copie de cette résolution à la députée fédérale de Laurentides–Labelle, madame Marie-Hélène Gaudreau, et la ministre fédérale de l'Infrastructure, Mme Catherine McKenna.

ADOPTÉE

Les Promoteurs de bonne heure Lac-du-Cerf – Demande d'aide financière aux entreprises

Ce sujet sera étudié lorsque nous aurons reçu le plan d'affaires.

083-03-2020

Offre d'emploi – Directeur(trice) général(e) adjoint(e)

Il est proposé par la conseillère Caroline Huot appuyé par le conseiller Pierre Métras et résolu à l'unanimité des conseillers présents de publier l'offre d'emploi de Directeur(trice) général(e) adjoint(e) se lisant comme suit :

OFFRE D'EMPLOI

DIRECTEUR(TRICE) GÉNÉRAL(E) ADJOINT(E)

La Municipalité de Lac-du-Cerf est une petite municipalité située dans les Hautes-Laurentides. Lac-du-Cerf est un univers enchanteur où vous pouvez profiter d'un lac aux eaux limpides, profondes et exemptes de pollution. Il s'agit d'un petit village ancré dans la nature, idéal pour vous détendre, respirer de l'air pur et pratiquer vos activités de plein air favorites toute l'année.

Présentement, la Municipalité de Lac-du-Cerf est à la recherche d'un(e) directeur(trice) général(e) adjoint(e).

DESCRIPTION ET RESPONSABILITÉS DU POSTE

Le(la) directeur(trice) général(e) adjoint(e) appuie et soutient la directrice générale dans ses tâches et ses fonctions. Les tâches principales sont reliées à l'administration, la gestion des ressources humaines, financières et matérielles et la réalisation de différents projets. Il s'agit d'un poste-cadre.

Les principales tâches sont :

- Assister la direction générale dans l'ensemble des activités nécessaires au bon fonctionnement de la municipalité;
- Participer à la préparation du budget et à son suivi;
- Collaborer à la rédaction de rapports, de procès-verbaux, de règlements, d'avis publics, d'appel d'offres et de divers documents;
- Réaliser certaines tâches liées au greffe et au suivi des décisions du Conseil;
- Remplacer, si nécessaire, tout membre de l'équipe administrative;
- Siéger, au besoin, aux rencontres, comités et réunions du conseil;
- Préparer les demandes d'aide financière, assurer le suivi et effectuer les redditions de compte des projets et des différents programmes gouvernementaux;
- Assurer le suivi des plans d'action et des plans stratégiques de la municipalité;
- Supporter les entrepreneurs dans leur projet;
- Toutes autres tâches connexes.

EXIGENCES DU POSTE

- Détenir un diplôme universitaire de premier cycle en administration et comptabilité. Les personnes ne détenant pas un de ces diplômes, mais cumulant une expérience et une autre diplomation pourront être considérées;
- Posséder un minimum d'une (1) année d'expérience pertinente dans le milieu municipal pour un poste similaire;
- Avoir une bonne connaissance du milieu municipal, des enjeux de développement et des organisations locales;
- Être orienté vers l'atteinte des résultats et avoir la capacité à trouver des solutions innovantes;
- Maîtriser la langue française tant à l'oral qu'à l'écrit. Anglais parlé et écrit (atout);
- Maîtriser les notions de comptabilité municipale et être habile à travailler avec un logiciel comptable. La connaissance du logiciel CIM (atout);
- Maîtriser la suite Office (Word, Excel, Outlook);

- Avoir le sens de la planification, de l'organisation, de la gestion du temps et avoir la capacité de travailler en équipe et en étroite collaboration avec la direction;
- Faire preuve de discrétion, d'intégrité, de respect, de dynamisme, d'autonomie, d'éthique et être polyvalent;
- Posséder un véhicule automobile et détenir un permis de conduire valide.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

- Poste-cadre permanent non syndiqué de 35 heures par semaine.
- La rémunération sera établie en fonction de la formation et de l'expérience de travail.
- La municipalité offre une gamme d'avantages sociaux : participation à un REER et à l'assurance collective.
- La personne retenue devra fournir une attestation de vérification de casier judiciaire (certificat de police) délivrée par Identité Québec.
- La personne retenue aura une période de probation de six (6) mois à faire, avant d'obtenir le poste.

DATE D'ENTRÉE EN FONCTION

4 mai 2020

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae et leur lettre de motivation, au plus tard à 16 h, le 31 mars 2020 à l'adresse suivante :

Municipalité de Lac-du-Cerf
 Offre d'emploi – DGA
 19, chemin de l'Église
 Lac-du-Cerf (Québec) J0W 1S1
 Courriel : dg@lacducerf.ca Télécopieur : 819-597-4036

Seules les personnes dont la candidature sera retenue seront contactées.

Donné à Lac-du-Cerf, ce 11^e jour de mars 2020.

Jacinthe Valiquette, gma
 directrice générale et secrétaire-trésorière

TRANSPORT

084-03-2020

ENGAGEMENT DE CRÉDITS POUR LA LOCATION D'UNE NIVELEUSE POUR L'ANNÉE 2020

Il est proposé par le conseiller Raymond Brazeau appuyé par le conseiller Robert Dolembreux et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'engager un crédit de 13 000,00\$ pour la location d'une niveleuse pour l'année 2020.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, secrétaire-trésorière/directrice générale certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses ci-dessus décrites.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 10 mars 2020

Jacinthe Valiquette, directrice générale et secrétaire-trésorière

085-03-2020

ENGAGEMENT DE CRÉDITS POUR L'ENTRETIEN DE CHEMINS POUR L'ANNÉE 2020

Il est proposé par la conseillère Danielle Caron appuyé par le conseiller Pierre Métras et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'engager un crédit de 75 000,00\$ pour l'entretien de divers chemins pour l'année 2019 :

• chemin Dumouchel	20 000 \$
• chemin Gaudreault	2 500 \$
• ponceau McPhee	7 000 \$
• chemin Lac-Mallonne	10 000 \$
• chemin du Lac-Long	10 000 \$
• chemins divers	25 500 \$
Total entretien chemins	75 000 \$

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, secrétaire-trésorière/directrice générale certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses ci-dessus décrites.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 10 mars 2020

Jacinthe Valiquette, directrice générale et secrétaire-trésorière

086-03-2020

État des résultats et rapports statistiques - Service de transport adapté aux personnes handicapées pour l'année 2019

Il est proposé par le conseiller Pierre Métras appuyé par le conseiller Robert Dolembreux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les membres du conseil approuvent l'état des résultats et les rapports statistiques pour l'année 2019 du Programme de subvention au transport adapté – volet souple joint à la présente résolution.

ADOPTÉE

087-03-2020

Établissement du nombre de déplacements, par année, par personne et tarification pour le service de transport adapté aux personnes handicapées pour l'année 2020

ATTENDU que le 17 décembre 2005, la Municipalité de Lac-du-Cerf avait confirmé, par la résolution numéro 418-12-2005, au ministère des Transports du Québec, son engagement à offrir un service de transport adapté pour les personnes handicapées, sur son territoire, dans le cadre du volet souple des modalités d'application du nouveau programme d'aide au transport adapté;

ATTENDU que la Municipalité de Lac-du-Cerf s'était engagée à défrayer 20% des coûts du service de transport adapté;

ATTENDU que le mode de fonctionnement retenu est la subvention directe à l'utilisateur puisqu'il n'a pas été possible pour la municipalité de signer un contrat de service avec un transporteur autorisé;

ATTENDU que la municipalité doit établir un nombre de déplacements, par année, par personne et une tarification pour le service de transport adapté;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Danielle Caron appuyé par le conseiller Raymond Brazeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents de continuer à offrir ledit service et d'établir comme suit le nombre de déplacements, par année, par personne, et la contribution financière pour le service de transport adapté :

1. Le nombre de déplacements, par année, par personne est de 104 déplacements (un aller-retour compte pour 2 déplacements);
2. Le coût reconnu est de dix-sept dollars (17 \$) par déplacement;
3. Le financement se répartit comme suit :

➤ Contribution de l'utilisateur (15%):	2,55 \$
➤ Contribution de la municipalité (20%) :	3,40 \$
➤ <u>Contribution du ministère des Transports (65%):</u>	<u>11,05 \$</u>
	17,00 \$

ADOPTÉE

c. c. Madame Senia Lebron Martinez, ministère des Transports du Québec

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, secrétaire-trésorière/directrice générale certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses ci-dessus décrites.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 10 mars 2020

Jacinthe Valiquette, directrice générale et secrétaire-trésorière

HYGIÈNE DU MILIEU

088-03-2020 Adoption du Règlement #65 décrétant l'acquisition d'une excavatrice neuve

Il est proposé par le conseiller Raymond Brazeau appuyé par le conseiller Robert Dolembreux et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le Règlement # 65 décrétant l'acquisition d'une excavatrice neuve.

Une copie du règlement # 65 décrétant l'acquisition d'une excavatrice neuve est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

089-03-2020 Délégation de compétence dans le cadre du régime de compensation pour la collecte sélective

Il est proposé par le conseiller Raymond Brazeau appuyé par la conseillère Danielle Caron et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Lac-du-Cerf confirme avoir délégué ses compétences en collecte, transport et tri des matières recyclables à la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre et ce, dans le cadre du régime de compensation pour la collecte sélective.

ADOPTÉE

URBANISME

090-03-2020 Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles – confirmation par résolution municipale de la conformité du projet de monsieur Mario Léonard, lot 5 563 038

CONSIDÉRANT que monsieur Mario Léonard souhaite faire l'acquisition d'une partie du lot 5 563 038 appartenant au Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles afin d'y construire un garage d'une dimension de 4,8768m (16 pi) x 6,096m (20 pi), dont l'implantation respecterait la réglementation municipale;

CONSIDÉRANT que la construction dudit garage est conforme à nos règlements d'urbanisme actuellement en vigueur;

Il est proposé par le conseiller Robert Dolembreux appuyé par le conseiller Pierre Métras et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'aviser le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles que le projet de construction du garage de monsieur Mario Léonard est conforme aux règlements d'urbanisme actuellement en vigueur et que la municipalité de Lac-du-Cerf ne s'objecte pas à ce que monsieur Mario Léonard fasse l'acquisition d'une partie du lot 5 563 038 afin d'y construire son bâtiment accessoire (garage).

ADOPTÉE

091-03-2020

Demande de dérogation mineure DPDRL200008

Agrandissement du bâtiment principal situé au 50-A, chemin Dutrisac

CONSIDÉRANT que Monsieur Yvan Courville a déposé une demande de dérogation mineure dans le but d'agrandir le bâtiment principal situé au 50-A, chemin Dutrisac

CONSIDÉRANT que l'agrandissement se ferait en remplaçant une partie de la galerie arrière par une salle à dîner;

CONSIDÉRANT que ladite galerie est située à moins de 15m de la ligne arrière, qui est une cour avant, car une rue de desserte passe derrière le terrain;

CONSIDÉRANT que l'article 7.2.1 du règlement 198-2000 indique qu'aucune construction ne doit être édiflée à moins de 15m des lignes avant et arrière ;

CONSIDÉRANT que l'empiètement au sol demeurerait le même;

CONSIDÉRANT qu'en se référant au certificat de localisation préparé par Denis Robidoux arpenteur-géomètre, en date du 31 janvier 2007, l'agrandissement de la maison se situerait 8,42 mètres de la limite arrière;

CONSIDÉRANT que cette situation ne cause pas de préjudices aux propriétaires voisins;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme en date du 25 février 2020 (CCU-010-02-2020);

CONSIDÉRANT que la parole a été donnée à toute personne intéressée à se faire entendre par le conseil relativement à cette demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Danielle Caron appuyé par le conseiller Raymond Brazeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la demande de dérogation mineure DPDRL200008 afin de permettre d'agrandir le bâtiment principal en construisant une salle à dîner en remplacement d'une partie de la galerie arrière actuelle et qui serait située à 8,42m de la ligne arrière.

ADOPTÉE

092-03-2020

Comité consultatif d'urbanisme - dépenses prévues et autorisées – 25 février 2020

Mesdames Danielle Ouimet et Annabelle Pilote informent le comité qu'elles renoncent à l'indemnité pour frais de déplacement de 34 \$, car la réunion a eu lieu pendant les heures normales prévues pour leurs fonctions.

Il est proposé par le conseiller Pierre Métras appuyé par la conseillère Caroline Huot et résolu à l'unanimité des conseillers présents de payer les frais de déplacement ci-dessous :

Membres du CCU et employés municipaux

Yves Dubois	34 \$
Jacques de Foy	34 \$
Bernard Émard	34 \$
Danielle Ouimet	0 \$
<u>Annabelle Pilotte</u>	<u>0 \$</u>
TOTAL	102 \$

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, secrétaire-trésorière/directrice générale certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses ci-dessus décrites.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 10 mars 2020

Jacinthe Valiquette, directrice générale et secrétaire-trésorière

093-03-2020

Adoption du règlement numéro 357-2020 constituant le Comité consultatif d'urbanisme et abrogeant le règlement numéro 286-2011

Il est proposé par le conseiller Robert Dolembreux appuyé par le conseiller Raymond Brazeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le règlement numéro 357-2020 constituant le Comité consultatif d'urbanisme et abrogeant le règlement numéro 286-2011.

Une copie du règlement est jointe à la présente résolution.

ADOPTÉE

094-03-2020

Nomination du Comité consultatif d'urbanisme pour les années 2020 à 2022

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Lac-du-Cerf a fait paraître un appel de candidatures afin de nommer les membres de son comité consultatif pour les années 2020 à 2022;

CONSIDÉRANT les candidatures reçues :

27 janvier 2020	Bernard Émard
29 janvier 2020	Stéphane Poirier
3 février 2020	Yves Dubois
3 février 2020	Yvan Courville
20 février 2020	Nicolas Pentassuglia

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Robert Dolembreux appuyé par la conseillère Danielle Caron et résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer les personnes suivantes pour siéger sur le comité consultatif d'urbanisme pour la période du 13 mars 2020 au 12 mars 2022.

URBANISME		
Comité consultatif d'urbanisme	Mairesse Représentant municipal Directeurs Personne-ressource et secrétaire	Danielle Ouimet Raymond Brazeau Yves Dubois Bernard Émard Nicolas Pentassuglia Stéphane Poirier Annabelle Pilotte

ADOPTÉE

095-03-2020 Adoption de la planification stratégique 2020-2040

Il est proposé par le conseiller Pierre Métras appuyé par le conseiller Raymond Brazeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter la planification stratégique 2020-2040 de la Municipalité de Lac-du-Cerf.

Une copie de la planification stratégique est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

096-03-2020 Adoption du plan d'action 2020-2023

Il est proposé par le conseiller Robert Dolembreux appuyé par la conseillère Caroline Huot et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le plan d'action 2020-2023 de la planification stratégique de la Municipalité de Lac-du-Cerf.

Une copie du plan d'action est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

LOISIRS

097-03-2020

Association Détente-Santé des 3 villages inc. – Programme Nouveaux horizons pour les aînés

CONSIDÉRANT que l'Association Détente-Santé des 3 villages inc. a reçu une aide financière de l'ordre de 23 633,00 \$ pour la rénovation et l'amélioration du centre communautaire Gérald-Ouimet, projet 1656431;

CONSIDÉRANT que l'Association Détente-Santé des 3 villages inc. veut que tout soit clair entre l'Association et la Municipalité de Lac-du-Cerf;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Métras appuyé par le conseiller Raymond Brazeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'établir l'entente suivante entre l'Association Détente-Santé des 3 villages inc. et la Municipalité de Lac-du-Cerf :

- Aucune somme d'argent supplémentaire ne sortira du compte de l'Association Détente-Santé des 3 villages inc. autre que la somme de l'aide financière de 23 633,00\$ obtenue dans le cadre du Programme Nouveaux horizons pour les aînés.
- Aucune personne de l'Association Détente-Santé des 3 villages inc. ne sera autorisée sur le site du chantier lors des travaux.
- Aucune supervision de la part des membres de l'Association Détente-Santé des 3 villages inc. ne sera autorisée.
- Aucun bénévolat des membres de l'Association Détente-Santé des 3 villages inc.
- Toute somme d'argent dépensée pour ce projet, tel que surplus de blanc de chèque ou ouverture d'un compte (s'il y a lieu) seront remboursés par la Municipalité de Lac-du-Cerf à l'Association Détente-Santé des 3 villages inc.
- L'Association Détente-Santé des 3 villages inc. s'engage à payer, par chèque, les factures approuvées par la Mairesse ou la personne mandatée pour la supervision reliée à ce projet jusqu'à concurrence de 23 633,00\$ (montant de l'aide financière).
- Tout dépassement du montant de l'aide financière (23 633,00\$) pour ce projet revient entièrement à la Municipalité de Lac-du-Cerf.
- La Municipalité de Lac-du-Cerf prend l'entière responsabilité des travaux, sécurité de lieux, garantit les travaux et les dépassements de frais.
- La Municipalité s'engage à voir au bon déroulement du projet (date début des travaux 01/04/2020 et date de la fin 30/06/2020).

ADOPTÉE

098-03-2020

CONTRIBUTION FINANCIÈRE SUITE À L'ENTENTE ENTRE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF ET LE CLUB DE MOTOS-NEIGE ANTI-LOUP INC.

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Lac-du-Cerf doit renouveler son entente avec le Club de motos-neige Anti-Loup inc. pour l'hiver 2019-2020;

Il est proposé par la conseillère Caroline Huot appuyé par le conseiller Pierre Métras et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Lac-du-Cerf verse, pour la saison 2019-2020, un montant de 3 000 \$ au Club de Motos-Neige Anti-Loup inc. pour l'entretien du sentier 324, à partir de la TQ 53 jusqu'au village de Lac-du-Cerf et que la mairesse, madame Danielle Ouimet, soit autorisée à signer ladite entente.

Il est de plus résolu à l'unanimité des conseillers présents d'aviser le Club de Motos-Neige Anti-Loup inc. qu'à compter de 2020-2021 pour recevoir de l'aide financière, le Club devra présenter une demande d'aide financière dans le cadre de la Politique d'aide financière et de soutien aux organismes sans but lucratif, et ce, avant le 15 septembre de chaque année.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, secrétaire-trésorière/directrice générale certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses ci-dessus décrites.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 10 mars 2020

Jacinthe Valiquette, directrice générale et secrétaire-trésorière

AVIS DE MOTION

099-03-2020

Avis de motion et présentation du projet de règlement numéro 358-2020 modifiant le règlement numéro 324-2016 établissant les tarifs à acquitter pour les droits d'accès aux parcs municipaux

Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller Raymond Brazeau qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement numéro 358-2020 modifiant le règlement numéro 324-2016 établissant les tarifs à acquitter pour les droits d'accès aux parcs municipaux.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante et des copies sont mises à la disposition du public.

ADOPTÉE

100-03-2020

Avis de motion et présentation du projet de règlement numéro 359-2020 modifiant le règlement numéro 274-2010 relatif à la construction et à la municipalisation des rues publiques et privées

Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller Pierre Métras qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement numéro 359-2000 modifiant le règlement numéro 274-2010 relatif à la construction et à la municipalisation des rues publiques et privées.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante et des copies sont mises à la disposition du public.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été mise à la disposition du public présent.

101-03-2020

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Robert Dolembreux appuyé par le conseiller Pierre Métras et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever la séance. Il est 19 h 18.

ADOPTÉE

Danielle Ouimet
maire

Jacinthe Valiquette
directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Danielle Ouimet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Danielle Ouimet
Mairesse